

2024_04_04

Séance du mercredi 10 avril 2024

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 04/04/2024

Présents : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick BORIE,

Votants: 11

Présents : BORIE Patrick, ROUGEUX Elodie, CONTAMINES Stéphane, LAURENCON Jean-François, GUICHOU Patrick, BERNARD Fabien, BORDONADO Alexandra, TEXIER Sandra

Secrétaire de séance:
Patrick GUICHOU

Absents et excusés : FOURCROY Maryline, LAURENCON Séverine, BRUN Caroline

Absents représentés : LEVÉQUE Patrick par CONTAMINES Stéphane
LACHAUD Lionel par LAURENCON Jean-François FONTANNAUD Patricia
par GUICHOU Patrick

Avis sur le Programme pluriannuel du SyBTB -

Une DIG est une procédure instituée par la Loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'intervenir pour réaliser l'étude, l'exécution et l'exploitation de travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

La DIG est donc un préalable obligatoire à toute intervention du maître d'ouvrage en matière de travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des eaux.

Permettre au maître d'ouvrage d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées en matière d'aménagement et de gestion de la ressource en eau. (Article L 211-7 du Code de l'environnement)

Eviter la multiplication des procédures administratives en utilisant une même enquête publique pour réglementer différentes procédures simultanées : Autorisation environnementale, Servitude de passage, Déclaration d'utilité publique dans le cadre d'une expropriation.

Le Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière souhaite procéder à cette déclaration d'intérêt général avec un programme pluriannuel de gestion 2024-2033.

M. Le Maire donne lecture du résumé non technique de ce programme à l'assemblée et demande son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu cet exposé et, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- donne un avis FAVORABLE au programme pluriannuel de gestion des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire Patrick BORIE

Dépôt Préfecture d'ANGOULEME
Date de réception de l'AR: 11/04/2024
016-211602115-20240410-2024_04_04-DE